Soixante-deuxième année - N° 3146 14 février 1973.

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ETRANGER	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Édition complète	**46 DH**	**30 DH**	**52 DH**	**35 DH**
Édition partielle	**24 DH**	**15 DH**	**35 DH**	**20 DH**

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. : 250-24 et 250-25
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : ***1,35 DH***
(Arrêté du 14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Douane. — Modification de la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

Arrêté du ministre des finances n° 27-73 du 5 hija 1392 (10 janvier 1973) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits. 311

Banque nationale pour le développement économique. — Émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 32-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) fixant les conditions et modalités de l'émission par la Banque nationale pour le développement économique d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH) 311

TEXTES PARTICULIERS

Institution de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre des finances n° 33-73 du 12 hija 1392 (17 janvier 1973) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 312

Hydraulique.

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 97-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 5,85 l/s, au profit de M. Ait Jaâfar Moulay Messaoud, pour l'irrigation de sa propriété non immatriculée, sise au douar Azib Omar ben Brahim, fraction Mejjat Sidi Zouine, tribu Guich, cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech 312

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 98-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 10,65 l/s., au profit de M. Jillali Chejaï, pour l'irrigation de sa propriété, objet du titre foncier n° 21992 M., sise au douar Aït Sidi Daoud, fraction Aït Timelli, tribu Mesfioua, cercle des Aït-Ourir 312

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 99-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 16,17 l/s., au profit de M. Hicham Mohamed Sefiani, pour l'irrigation de sa propriété, objet du titre foncier n° 385, sise à Tassoultant, tribu Guich, cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech .. 312

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 100-73 du 29 hija 1392 (3 février 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), au profit de M. Lekbir ben Bouchaïb, demeurant au douar Ouled Messaoud Hamida, P.K. 5 + 000 de la route secondaire 130, pour l'irrigation des propriétés dites « Rouijel », titre foncier n° 19827 C. et « Sahem Retam », titre foncier n° 14529 D.R., sises en bordure de la route secondaire 130, au droit du P.K. 5 + 000, douar Ouled Messaoud, Ouled Hamida, cercle de Dar Bouazza, caïdat des Médiouna, Ouled Ziane (province de Settat) 312

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère des finances.

Arrêté du ministre des finances n° 78-73 du 18 hija 1392 (23 janvier 1973) portant ouverture de l'examen de capacité professionnelle des inspecteurs des finances stagiaires 313

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 79-73 du 14 hija 1392 (19 janvier 1973) déterminant certaines équivalences de diplômes 313

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 80-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) déterminant certaines équivalences de diplômes 313

Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 45-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des adjoints techniques spécialisés 313

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 44-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des facteurs 314

Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 26-73 du 5 hija 1392 (10 janvier 1973) complétant l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 919-72 du 1er novembre 1972 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'application 314

Ministère des travaux publics et des communications.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 42-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : météorologie) 314

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 43-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : navigation aérienne) 314

Administration de la défense nationale.

Arrêté du Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces armées royales n° 81-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre de secrétaire (option administration) 315

Arrêté du Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces armées royales n° 82-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre d'agents d'exécution (option administration). 315

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois 315

Nominations et promotions 316

Admission à la retraite 316

Concession de pensions militaires 317

AVIS ET COMMUNICATIONS

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1973 319

Tableau des interprètes assermentés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1973 326

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1973 327

Tableau des interprètes assermentés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1973 329

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1973 329

Tableau des interprètes assermentés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1973 331

Additif à la liste nominative des architectes autorisés à exercer au Maroc, parue au « Bulletin officiel » n° 3096, du 1er mars 1972 331

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Protocolo relativo al estatuto de los refugiados.

Dahir n.° 1-72-166 de 23 de moharram de 1391 (20 de abril de 1971) por el que se publica el protocolo relativo al estatuto de los refugiados hecho en Nueva York el 31 de enero de 1967 332

Molinería. — Comité profesional.

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 7-73 de 26 de caadá de 1392 (2 de enero de 1973) sobre designación de los miembros del Comité profesional de la molinería, para el año 1973, y nombramiento del comisario del Gobierno cerca de dicho comité 333

TEXTOS PARTICULARES

Delegaciones de firma.

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1023-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 333

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1024-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 334

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1025-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 334

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1026-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 334

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1028-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 334

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1029-72, de 29 de noviembre de 1972, sobre delegación de firma 335

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria n.° 1057-72 de 22 de chaual de 1392 (29 de noviembre de 1972) sobre delegación de firma 335

Acuerdo del ministro de educación nacional n.° 1048-72 de 13 de de caadá de 1392 (20 de diciembre de 1972) sobre delegación de firma 335

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANIZACION Y PERSONAL DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno.

Acuerdo del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno n.° 35-73 de 15 de hicha de 1392 (20 de enero de 1973) por el que se fija el número de plazas que se sacan a concurso para la admisión en el Centro de formación de mecanógrafos, taquimecanógrafos y ayudantes contables y de instructores (sección: mecanografía) 336

AVISOS Y COMUNICACIONES

Cuadro de peritos autorizados ante el tribunal de apelación de Casablanca para el año 1973 319

Cuadro de intérpretes jurados ante el tribunal de apelación de Casablanca para el año 1973 326

Cuadro de peritos autorizados ante el tribunal de apelación de Fez para el año 1973 327

Cuadro de intérpretes jurados ante el tribunal de apelación de Fez para el año 1973 329

Cuadro de peritos autorizados ante el tribunal de apelación de Marraquech para el año 1973 329

Cuadro de intérpretes jurados ante el tribunal de apelación de Marraquech para el año 1973 331

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du ministre des finances n° 27-73 du 5 hija 1392 (10 janvier 1973) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) portant fixation du tarif des droits de douane à l'importation, notamment son article 2, paragraphe 2, tel qu'il a été modifié par les textes subséquents, notamment par le dahir n° 1-61-157 du 25 rebia I 1380 (6 septembre 1961) ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux finances n° 5-72 du 31 décembre 1971 portant modification de la nomenclature tarifaire, tel qu'il a été modifié ;

Après avis du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif du droit de douane à percevoir à l'importation, tel qu'il a été fixé par le dahir susvisé n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) et modifié par les textes subséquents, est à nouveau modifié conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 19 février 1973.

Rabat, le 5 hija 1392 (10 janvier 1973).

BENSALEM GUESSOUS.

***

Annexe à l'arrêté du ministre des finances n° 27-73 du 5 hija 1392 (10 janvier 1973) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

CODIFICATION	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TARIFS G	TARIFS U
13-01	Matières premières végétales pour la teinture et le tannage :	-	
B	— autres	30	Ex.

Arrêté du ministre des finances n° 32-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) fixant les conditions et modalités de l'émission par la Banque nationale pour le développement économique d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-61-038 du 9 ramadan 1380 (25 février 1961) accordant la garantie de l'Etat à concurrence d'un montant nominal maximum de 100 millions de dirhams, aux emprunts contractés par la Banque nationale pour le développement économique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie accordée par le dahir n° 1-61-038 du 9 ramadan 1380 (25 février 1961) susvisé, la Banque nationale pour le développement économique est autorisée à émettre un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

Cet emprunt amortissable en quinze ans, portera intérêt au taux de 6,25 % l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 29 janvier 1973 et seront, soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort, sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachats en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et en épuisant, en tout état de cause chaque année pour le service de l'amortissement par remboursement ou rachats au choix de la Banque nationale pour le développement économique, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré au sort ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro, mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser d'après les conditions d'amortissement ci-dessus exposées. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachats seront passés et les numéros un suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 29 janvier de chaque année et pour la première fois le 29 janvier 1974.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au *Bulletin officiel* vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés, sera retenu lors de ce remboursement ; toute obligation présentée au remboursement devra être

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant nominal du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'émission de cet emprunt aura lieu du 22 au 26 janvier 1973 inclus.

ART. 5. — Les sommes à consacrer aux frais d'émission ainsi que les commissions de toute nature que la Banque nationale pour le développement économique pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

BENSALEM GUESSOUS.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du ministre des finances n° 33-73 du 12 hija 1392 (17 janvier 1973) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique et notamment ses articles 5 et 64,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Smili Bensalem, directeur général des douanes et droits indirects, est institué pour l'exercice 1973 sous-ordonnateur des dépenses imputables sur les crédits qui lui seront délégués par mes soins au titre des rubriques budgétaires ci-après :

Chapitre 43, article premier, paragraphe 1 « impôts et taxes ».

Chapitre 43, article premier, paragraphe 2 « loyers et charges locatives autres que fiscales ».

Chapitre 43, article premier, paragraphe 3 « aménagement et entretien ».

Chapitre 43, article 2, paragraphe 1 « achat et renouvellement du mobilier et du matériel ».

Chapitre 43, article 2, paragraphe 2 « entretien, réparation et location du mobilier et du matériel ».

Chapitre 43, article 2, paragraphe 3 « impression, frais de bureau et de bibliothèque ».

Chapitre 43, article 2, paragraphe 4 « taxes postales et frais d'affranchissement ».

Chapitre 43, article 2, paragraphe 7 « eau, chauffage, éclairage ».

Chapitre 43, article 3, paragraphe 1 « achat et renouvellement des véhicules automobiles ».

Chapitre 43, article 3, paragraphe 2 « fonctionnement des véhicules automobiles ».

Chapitre 43, article 4, paragraphe 5 « frais de transport de matériel et de fonds ».

Chapitre 43, article 9, paragraphe 1 « habillement, campement, équipement ».

Chapitre 43, article 9, paragraphe 2 « armement ».

Chapitre 43, article 9, paragraphe 3 « fonctionnement, achat et entretien des embarcations de surveillance douanière ».

Chapitre 43, article 9, paragraphe 4 « achat de matériel et de fournitures techniques ».

Chapitre 45, article 31 « remboursement à différents titres, drawbacks, ristournes ».

Chapitre 45, article 32 « allocations compensatrices à la construction des bâtiments de mer ».

Chapitre 45, article 33 « remboursement de droits de douanes au titre des encouragements aux investissements ».

Chapitre 45 article 38, paragraphe 1 « remboursement de détaxe ».

Chapitre 45, article 38, paragraphe 2 « commission à la Banque marocaine du commerce extérieur ».

ART. 2. — MM. Alami Hassan, directeur adjoint, Zniber Mohammed, chef du service administratif, Alami Chahboune Abdelhamid, adjoint au chef du service administratif et Hasni Mohamed, chef du bureau de la comptabilité suppléeront M. Bensalem Smili, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 12 hija 1392 (17 janvier 1973).

BENSALEM GUESSOUS.

RÉGIME DES EAUX

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 97-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) une enquête publique est ouverte pendant un mois à compter du 20 février 1973 dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 5,85 l/s, au profit de M. Aït Jaâfar Moulay Messaoud, pour l'irrigation de sa propriété non immatriculée, sise au douar Azib Omar ben Brahim, fraction Mejjat, Sidi Zouine, tribu Guich, cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech.

***

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 98-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) une enquête publique est ouverte pendant un mois à compter du 25 février 1973 dans les bureaux du cercle des Aït-Ourir, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 10,65 l/s, au profit de M. Jillali Chejaï, pour l'irrigation de sa propriété, objet du titre foncier n° 21992 M., sise au douar Aït Sidi Daoud, fraction Aït Timelli, tribu Mesfioua, cercle des Aït-Ourir, province de Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle des Aït-Ourir, province de Marrakech.

***

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 99-73 du 6 hija 1392 (11 janvier 1973) une enquête publique est ouverte pendant un mois à compter du 20 février 1973 dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 16,17 l/s, au profit de M. Hicham Mohamed Sefiani, pour l'irrigation de sa propriété, objet du titre foncier n° 385, sise à Tassoultant, tribu Guich, cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, province de Marrakech.

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 100-73 du 29 hija 1392 (3 février 1973) une enquête publique est ouverte du 26 février au 26 mars 1973 dans le caïdat des Médiouna, Ouled Ziane (province de Settat) sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), au profit de M. Lekbir ben Bouchaïb, demeurant au douar Ouled Messaoud Hamida, P.K. 5+000 de la route secondaire n° 130, pour l'irrigation des propriétés dites « Rouijel », titre foncier n° 19827 C. et « Sahem Retam », titre foncier n° 14529 D.R., sises en bordure de la route secondaire n° 130, au droit du P.K. 5+000, douar Ouled Messaoud, Ouled Hamida, cercle de Dar Bouazza, caïdat des Médiouna, Ouled Ziane (province de Settat).

Le dossier est déposé dans les bureaux du caïdat de Médiouna, Ouled Ziane (province de Settat).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances n° 78-73 du 18 hija 1392 (23 janvier 1973) portant ouverture de l'examen de capacité professionnelle des inspecteurs des finances stagiaires.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 1180-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps de l'inspection générale des finances ;

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 587-67 du 16 août 1967 portant règlement de l'examen de capacité professionnelle des inspecteurs des finances stagiaires ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Un examen de capacité professionnelle des inspecteurs des finances stagiaires issus du concours de recrutement du 23 et 24 novembre 1970, aura lieu les 20, 21, 22 et 23 février 1973 à Rabat.

Rabat, le 18 hija 1392 (23 janvier 1973).

BENSALEM GUESSOUS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 79-73 du 14 hija 1392 (19 janvier 1973) déterminant certaines équivalences de diplômes.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le dahir n° 1-59-072 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) déterminant les attributions du ministre de l'éducation nationale en matière d'équivalence de grades universitaires, titres, diplômes et certificats de scolarité ;

Vu le décret n° 2-59-0364 du 17 safar 1379 (27 août 1959) déterminant les conditions et la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes ;

Vu le décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps enseignant du ministère de l'éducation nationale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le procès-verbal de la commission des équivalences des diplômes du 3 décembre 1971,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est admise en équivalence du certificat d'études secondaires en vue de l'accès au cadre de correspondant des personnels enseignant du ministère de l'éducation nationale La Chahada Ahlia délivrée en Algérie.

ART. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 1971.

Rabat, le 14 hija 1392 (19 janvier 1973).

MOHAMED HADDOU CHIGUER.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 80-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) déterminant certaines équivalences de diplômes.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le dahir n° 1-59-072 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) déterminant les attributions du ministre de l'éducation nationale en matière d'équivalence de grades universitaires, titres, diplômes et certificats de scolarité ;

Vu le décret n° 2-59-0364 du 17 safar 1379 (27 août 1959) déterminant les conditions et la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes ;

Vu le décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps enseignant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal de la commission des équivalences des diplômes du 27 janvier 1970.

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est admis en équivalence de la licence d'enseignement en vue de l'accès au cadre des professeurs de l'enseignement secondaire du second cycle le diplôme suivant : le diplôme du deuxième degré délivré par la faculté des lettres de Sarajevo (Yougoslavie).

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

MOHAMED HADDOU CHIGUER.

MINISTERE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 45-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des adjoints techniques spécialisés.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté n° 606-68 du 24 septembre 1968 portant règlement du concours pour le recrutement des adjoints techniques spécialisés du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de quarante-deux (42) adjoints techniques spécialisés du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones aura lieu les 31 mars et 1er avril 1973 à Rabat et éventuellement dans d'autres villes du Royaume.

ART. 2. — Les quarante-deux (42) emplois offerts sont ainsi répartis :

Vingt-huit (28) emplois pour les postulants ;

Quatorze (14) emplois pour les agents de l'administration.

ART. 3. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 2 mars 1973 à midi, dernier délai.

ART. 4. — Sept (7) emplois sont réservés aux candidats anciens résistants.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 5. — Le nombre d'admission pourra éventuellement être augmenté du chiffre de candidats classés ex aequo moins un.

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

GÉNÉRAL DRISS BENOMAR ALAMI.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 44-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des facteurs.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1193-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté n° 58-68 du 25 janvier 1968 portant règlement du concours pour le recrutement des facteurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de quarante (40) facteurs aura lieu le 18 mars 1973 à Rabat et éventuellement dans d'autres villes du Royaume.

ART. 2. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 19 février 1973 à midi dernier délai.

ART. 3. — Dix (10) emplois sont réservés aux candidats anciens résistants.

ART. 4. — Le nombre d'admission pourra éventuellement être augmenté du chiffre de candidats classés ex aequo moins un.

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

GÉNÉRAL DRISS BENOMAR ALAMI.

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 26-73 du 5 hija 1392 (10 janvier 1973) complétant l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 919-72 du 1er novembre 1972 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'application.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 919-72 du 1er novembre 1972 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'application,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le programme des matières du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'application, figurant à l'annexe II jointe à l'arrêté susvisé du 1er novembre 1972, est complété ainsi qu'il suit :

« Option énergie :

I. — ÉPREUVES ÉCRITES :

a) *Technologie de raffinage :* distillation fractionnée.

Conversion des produits lourds (cracking).

Fabrication des essences.

Fabrication des gaz butane et propane.

Fabrication de carburéacteur.

Fabrication des bitumes.

b) *Thermique industrielle :* chaleur spécifique et chaleur latente.

Théorie des équilibres thermiques.

Pouvoir calorifique (application aux produits énergétiques).

Problèmes techniques et économiques de la production d'énergie thermique (application aux centrales thermiques d'électricité, aux fours industriels, au chauffage domestique, etc.).

II. — ÉPREUVES ORALES :

Réglementation et économie pétrolières.

Législation et réglementation sur les hydrocarbures (raffinage, distribution, stockage).

Économie pétrolière : marché international des hydrocarbures, coût de l'approvisionnement du Maroc, etc. »

Rabat, le 5 hija 1392 (10 janvier 1973).

ABDELKADER BENSLIMANE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 42-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : météorologie).

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et adjoints techniques des administrations publiques, notamment son article 15, alinéa 2 ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 55-71 du 7 janvier 1971 fixant les conditions et le programme du concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : météorologie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de cent quinze (115) adjoints techniques (option : météorologie) est ouvert le 9 et 10 mars 1973.

ART. 2. — Les demandes d'inscription devront parvenir au ministère des travaux publics et des communications, service du personnel, avant le 20 février 1973.

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

SALAH M'ZILI.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 43-73 du 8 hija 1392 (13 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : navigation aérienne).

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et adjoints techniques des administrations publiques, notamment son article 15, alinéa 2 ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 57-71 du 7 janvier 1971 fixant les conditions et les programmes du concours pour l'accession au grade d'adjoint technique (option : navigation aérienne),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de cent cinquante-cinq (155) adjoints techniques (option : navigation aérienne) est ouvert le 9 et 10 mars 1973.

ART. 2. — Les demandes d'inscription devront parvenir au ministère des travaux publics et des communications, service du personnel, avant le 20 février 1973.

Rabat, le 8 hija 1392 (13 janvier 1973).

SALAH M'ZILI.

ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Arrêté du Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces armées royales n° 81-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre de secrétaire (option administration).

LE CHEF SUPRÊME ET CHEF D'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES ROYALES,

Vu le décret n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2-64-389 du 10 rebia II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu l'arrêté royal n° 3-19-68 du 6 mai 1968 portant règlement du concours pour l'accès au cadre commun des secrétaires des administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques et notamment son article 6,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de treize (13) secrétaires (option administration) aura lieu à Rabat le 6 mars 1973.

ART. 2. — Les demandes de participation devront parvenir à l'administration de la défense nationale (service du personnel civil et du matériel) le 20 février 1973, dernier délai.

ART. 3. — Le nombre d'emplois réservés aux candidats anciens résistants est fixé à deux (2).

Rabat, le 20 hija 1392 (25 janvier 1973).

Pour le Chef suprême
et Chef d'état-major général
des Forces armées royales
et par délégation,

MOHAMED BENJELLOUN.

Arrêté du Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces armées royales n° 82-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre d'agents d'exécution (option administration).

LE CHEF SUPRÊME ET CHEF D'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES ROYALES,

Vu le décret n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2-64-389 du 10 rebia II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu l'arrêté royal n° 3-214-67 du 11 octobre 1967 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des agents d'exécution (option administration) ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques et notamment son article 6,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de huit (8) agents d'exécution (option administration) aura lieu à Rabat le 7 mars 1973.

ART. 2. — Les demandes de participation devront parvenir à l'administration de la défense nationale (service du personnel civil et du matériel) avant le 20 février 1973.

ART. 3. — Le nombre d'emplois réservés aux candidats anciens résistants est fixé à deux (2).

Rabat, le 20 hija 1392 (25 janvier 1973).

Pour le Chef suprême
et Chef d'état-major général
des Forces armées royales
et par délégation,

MOHAMED BENJELLOUN.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 85-73 du 16 rebia II 1392 (30 mai 1972) sont transformés, au titre de l'exercice 1972, au titre du chapitre 39, article premier, les emplois ci-après :

TRANSFORMATION D'EMPLOIS

A compter du 1er janvier 1972 :

Sous-secrétariat d'Etat

1 ministre en sous-secrétaire d'Etat (bureau administratif).
1 agent de service en agent public de 3e catégorie.

Service des mines, service central

1 agent de service en agent public de 3e catégorie.

Services extérieurs

1 agent public de 4e catégorie en agent public de 3e catégorie.
1 agent de service en agent public de 3e catégorie.

Service géologique, service central

1 agent de service en agent public de 2e catégorie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Nominations et promotions.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sont promus *secrétaires (échelle 5) 10e échelon :*

Du 1er novembre 1968 : MM. Fokay Ahmed Mohamed, Hilal Ahmed et Maghraoui Mohamed ;

Du 1er octobre 1970 : M. Mouqadem Si Bouzekri.

(Arrêtés des 26 avril et 26 juin 1971.)

Sont promus *secrétaires (échelle 5) 8e échelon :*

Du 1er avril 1968 : M. Naji Mokhtar ;

Du 1er août 1968 : M. Assim Hamadi ben Driss ;

Du 1er avril 1969 : MM. El Alami Sidi Mohamed et Duiri Ahmed ;

Du 1er octobre 1969 : MM. Ouzin Aomar et Cheddadi El Ghali.

(Arrêtés des 26 avril, 5 mai, 4 et 8 décembre 1971.)

Sont promus *secrétaires (échelle 5) 5e échelon :*

Du 1er janvier 1970 : MM. Hilali Abdallah, Guedira Nour Eddine, El Jaï Abderrahman, El Abdessalami Mohamed El Mehdi et Cadi Kabbour ;

Du 1er février 1970 : MM. Rostom Abdejelil, Taoufiq Omar, Lahlimi Alami Abdeslam, Chkoundi Larbi, Chakor Mustapha, Bahi Hamid, Bindar Hamid, Amrani Mohammed et Mme Cherkaoui Gasmi Lalla Touria ;

Du 1er mars 1970 : MM. Zaoudi Abdelkader, Saïdi Mohamed, Lahrach Mohammed, Hrouch Assou, Boudi Mohamed, Aboulaïch Ahmed et Mme El Hilali Lalla Rhita.

(Arrêtés des 2, 3, 5, 6 et 17 juillet 1971.)

Sont promus *secrétaires (échelle 5) 5e échelon :*

Du 1er janvier 1969 : M. Ziani Seddik ;

Du 1er avril 1969 : M. Cheddadi Abdelkader ;

Du 1er août 1969 : M. N'Gadi Ahmed ;

Du 1er octobre 1969 : MM. Lmimouni Mostefa, Jamal Jelloul, Daoudi Abdellatif, Cadi Abdelkarim, Arsalane Mohamed et Belabbès Miloudi ;

Du 1er novembre 1969 : MM. Taieb Larbi Muffak, Tayebi Taieb, Souhami Mohammed, Hanouti Ismaïl et Bassou Mohamed ;

Du 1er décembre 1969 : MM. Mesrour Ahmed, Legdali Driss, Lyagoubi Mohammed et El Moussaoui Omar.

(Arrêtés des 5, 11 et 17 juin 1971.)

Est promu *secrétaire (échelle 5) 5e échelon* du 1er octobre 1968 : M. Dekaki Mohammed. (Arrêté du 5 mai 1971.)

Admission à la retraite

Sont rayés des cadres du ministère des finances et admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

Du 17 février 1968 : M. Lagdal Hassan Mohamed, agent de service (échelle 1) 10e échelon ;

Du 1er janvier 1972 : M. Mohamed ben Alluch El Bakioui, agent de service (échelle 1) 8e échelon ;

Du 1er juillet 1972 :

MM. Benyahia Mohamed, préposé (échelle 2) 10e échelon ;

El Fadli Mohamed, agent de service (échelle 1) 9e échelon ;

Du 1er janvier 1973 :

MM. Dahania Abdelkader, préposé (échelle 2) 9e échelon ;

Faïz Lahcen, agent de service (échelle 1) 5e échelon,

par limite d'âge ;

Sont rayés des cadres :

Du 28 janvier 1972 : M. Kasmi Jilali, inspecteur (échelle 10) 5e échelon ;

Du 12 février 1972 : M. Moatassim Moha, brigadier (échelle 3) 5e échelon,

sont décédés en activité de service.

(Arrêtés des 5 juillet, 29 mai 1971, 6 mars, 11 avril, 10 et 22 mai 1972.)

Est rayé des cadres du ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande (direction de la marine marchande et des pêches maritimes) et admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 1972 : M. Sidinou Ahmed, contrôleur principal de 2e classe. (Arrêtés du 6 octobre 1972.)

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions militaires.

Par arrêté du ministre des finances n° 30 du 5 kaada 1392 (10 janvier 1973) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions militaires les pensions énoncées au tableau ci-après :

NUMÉRO d'inscription	NOM ET PRÉNOMS	GRADE	TAUX %	MONTANT annuel en DH	CHARGES de famille	JOUISSANCE
302824	MM. Aït Saïd Moulay Ahmed.	C/chef, Mle 12092/56.	65	3311,04		1er juillet 1972.
302825	Mniâ Lahsen.	2e classe, Mle 3767/65.	17,50	927,12		1er septembre 1972.
302826	Aït Bendaoud Abdellah.	2e classe, Mle 10405/65.	12,50	662,22		1er septembre 1972.
302827	Oukba Limane.	2e classe, Mle 4648/61.	28,75	1523,10	5 enfants.	1er septembre 1972.
302828	Bouchirb Horma.	Colonel, Mle 13173/56.	42,50	2532,96	3 enfants.	1er septembre 1972.
302829	Hanouni Driss.	2e classe, Mle 2255/68.	11,25	595,98		1er septembre 1972.
302830	Boujnah Ahmed.	2e classe, Mle 4067/65.	17,50	927,12		1er septembre 1972.
302831	Archou Mohammed.	2e classe, Mle 2963/65.	16,25	860,88		1er septembre 1972.
302832	Choukout Ahmed.	Colonel, Mle 11094/56.	42,50	2532,96		1er septembre 1972.
302833	Lamraji Abdeslem.	2e classe, Mle 11506/66.	15	794,64		1er septembre 1972.
302834	Kabach Amar.	1re classe, Mle 2728/57.	38,75	2052,84	1 enfant.	1er septembre 1972.
302835	El Abbadi Bouchta.	2e classe, Mle 23235/66.	11,25	595,98		1er septembre 1972.
302836	Ould Lefqih M'Hammed.	Colonel, Mle 26323/56.	51,25	2979,90		1er septembre 1972.
302837	Bouzarouata Hoummad.	2e classe, Mle 26910/56.	62,50	2648,82	2 enfants.	1er septembre 1972.
302838	Tassi Abdelkader.	2e classe, Mle 3481/59.	33,75	1787,94	4 enfants.	1er septembre 1972.
302839	Akhatar Mouloud.	Colonel, Mle 4918/56.	40	2383,92	3 enfants.	1er septembre 1972.
302840	El Azizi Mohamed.	2e classe, Mle 27822/56.	55	2648,82	4 enfants.	1er septembre 1972.
302841	Merrouni El Ghali.	Colonel, Mle 3094/56.	48,75	2905,44	1 enfant.	1er septembre 1972.
302842	Aït Thami Omar.	1re classe, Mle 2153/65.	17,50	927,12		1er septembre 1972.
302843	Soulimani Ahmed.	Colonel, Mle 21922/66.	12,50	745,02		1er septembre 1972.
302844	Ettaoussi Seddik.	2e classe, Mle 27224/56.	63,75	2648,82	1 enfant.	1er septembre 1972.
302845	Haj Aïssa Ahmed.	1re classe, Mle 27816/56.	48,75	2582,58	6 enfants.	1er septembre 1972.
302846	Hanani Abdelhak.	1re classe, Mle 10822/64.	12,50	662,22		1er septembre 1972.
302847	Chitachen Achour.	1re classe, Mle 1821/57.	37,50	1986,60	4 enfants.	1er septembre 1972.
302848	El Karbachi Salah.	2e classe, Mle 2275/59.	33,75	1787,94		1er septembre 1972.
302849	Bamhine Jillali.	2e classe, Mle 11674/56.	48,75	2582,58	1 enfant.	1er septembre 1972.
302850	Tajoui Lahoucine.	2e classe, Mle 2428/68.	11,25	595,98		1er septembre 1972.
302851	Bommaiz Hassan.	2e classe, Mle 8115/67.	11,25	595,98		1er octobre 1972.
302852	Sahel Mohammed.	2e classe, Mle 8924/63.	8,75	463,56		1er octobre 1972.
302853	Baroutile Mohamed.	Colonel, Mle 4406/63.	22,50	1341,00		1er octobre 1972.
302854	El Mghaïtri Abdellah.	2e classe, Mle 2849/61.	27,50	1456,86	6 enfants.	1er octobre 1972.
302855	Triai Abdeslam.	Colonel, Mle 2312/61.	27,50	1638,96	3 enfants.	1er octobre 1972.
302856	Ansari Mohammed.	Adjudant, Mle 199/57.	38,75	3356,46	4 enfants.	1er juillet 1972.
302857	Khabouli Lahcen.	C/chef, Mle 2162/62.	26,25	1738,32	6 enfants.	1er juillet 1972.
302858	Suiri Sellam.	1re classe, Mle 4669/64.	21,25	1125,78		1er octobre 1972.
302859	Katfia Lahbib.	2e classe, Mle 9346/65.	11,25	595,98		1er octobre 1972.
302860	Rachdi Ahmed.	2e classe, Mle 2200/64.	21,25	1125,78		1er octobre 1972.
302861	Ouderra Mohammed.	Colonel, Mle 5976/56.	31,25	1862,46		1er octobre 1972.
302862	Benaguida Brahim.	2e classe, Mle 1602/60.	31,25	1655,52	6 enfants.	1er octobre 1972.
302863	Takarkourt Ismaïl.	1re classe, Mle 4186/56.	42,50	2251,50	3 enfants.	1er octobre 1972.
302864	Harkous El Gouhali.	2e classe, Mle 22465/66.	12,50	662,22		1er octobre 1972.
302865	Hajaj Lahcen.	2e classe, Mle 4939/64.	20	1059,54	2 enfants.	1er octobre 1972.
302866	Quassouh Amar.	Colonel, Mle 21918/56.	42,50	2607,42	4 enfants.	1er octobre 1972.
302867	Aouite Larbi.	2e classe, Mle 2451/61.	27,50	1456,86	6 enfants.	1er octobre 1972.
302868	Asraoui Ahmed.	Colonel, Mle 3041/66.	15	894,00		1er novembre 1972.
302869	Hadjaoui Layachi.	1re classe, Mle 19461/66.	12,50	662,22		1er octobre 1972.
302870	Zehani Mohammed.	2e classe, Mle 46263/68.	8,75	463,56		1er octobre 1972.
302871	El Hadi Larbi.	2e classe, Mle 11278/66.	15	794,64		1er octobre 1972.
302872	Inech Ahmed.	2e classe, Mle 1952/63.	22,50	1191,98		1er octobre 1972.
302873	Bouchouit Azza.	Caporal, Mle 3482/C.	28,75	1713,48	1 enfant.	1er octobre 1972.
302874	Boussif Kassem.	S/chef, Mle 8384/56.	38,75	2707,14	2 enfants.	1er août 1972.
302875	Bentachfine M'Hammed.	Capitaine, Mle 168/56.	38,75	7149,30		1er mars 1972.
302876	El Fettouhi Chaïb ben Ayad.	S/chef, Mle 11352/56.	41,25	2731,62	5 enfants.	1er avril 1972.
302877	El Asri Mohammed.	Sergent, Mle 14081/56.	40	2648,82	3 enfants	1er avril 1972.
302878	Marmouch Mohammed.	Caporal, Mle 557/56.	57,50	2979,90	4 enfants.	1er mai 1972.
302879	Bouchaqor Boubker.	C/chef, Mle 16627/56.	51,25	3311,04	1 enfant.	1er juillet 1972.
302880	El Mahdaoui Abdelkader.	Caporal, Mle 21193/56.	43,75	2607,42	6 enfants.	1er juin 1972.
302881	Louisi Lahsen.	S/chef, Mle 4506/64.	21,25	1407,18	4 enfants.	1er juillet 1972.
302882	Sendeg Mohammed.	S/chef, Mle 1176/57.	37,50	2619,78	5 enfants.	1er juillet 1972.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'inscription	NOM ET PRÉNOMS	GRADE	TAUX %	MONTANT annuel en DH	CHARGES de famille	JOUISSANCE
302883	MM. Jammi Mohamed.	C/chef, M^le 2755/59.	33,75	2234,94	6 enfants.	1er juillet 1972.
302884	Al Mahtarri Mohammed.	S/chef, M^le 18015/56.	56,25	3721,74	4 enfants.	1er juillet 1972.
302885	Laoula El Kebir.	C/chef, M^le 13225/56.	62,50	3311,04	2 enfants.	1er août 1972.
302886	Ajbilou Ahmed.	1re classe, M^le 21316/56.	61,25	2648,82	6 enfants	1er août 1972.
302887	Boukhrissi Mohammed.	1re classe, M^le 11520/565-6.	56,25	2648,82	6 enfants.	1er août 1972.
302888	Boujadigane Mohammad.	2e classe, M^le 22873/66.	11,25	595,98		1er août 1972.
302889	Safifi Feddal.	2e classe, M^le 21333/56.	43,75	2317,74	3 enfants.	1er août 1972.
302890	Gamraoui Salah.	1re classe, M^le 13359/56.	61,25	2648,82	6 enfants.	1er août 1972.
302891	Lemhalhli Hammou.	Caporal, M^le 21330/56.	43,75	2607,42	3 enfants.	1er août 1972.
302892	Msaâf Moha.	1re classe, M^le 15133/56.	47,50	2516,40		1er septembre 1972.
302893	El Atillah Megbah.	Sergent, M^le 2445/C.	58,75	3746,58	6 enfants.	1er octobre 1972.
302894	El Mangadi Abdeslam.	2e classe, M^le 25879/56.	51,25	2648,82	1 enfant.	1er octobre 1972.
302895	Chmaïli Ahmed.	Caporal, M^le 18417/56.	48,75	2905,44	6 enfants.	1er octobre 1972.
302896	Ichen Ali.	2e classe, M^le 3300/64.	21,25	1125,78		1er octobre 1972.
302897	Gounna Hsaine.	2e classe, M^le 13092/66.	15	794,64		1er octobre 1972.
302898	Moumeni Abdellah.	2e classe, M^le 4845/64.	21,25	1125,78	3 enfants.	1er octobre 1972.
302899	Bekkar Mohammed.	2e classe, M^le 1152/57.	38,75	2052,84	3 enfants.	1er octobre 1972.
302900	El Kardoudi Abdellatif.	2e classe, M^le 101/69.	8,75	463,56		1er octobre 1972.
302901	Boufnichal Bouzid.	2e classe, M^le 10862/64.	12,50	662,22		1er octobre 1972.
302902	Kidi El Houssin.	2e classe, M^le 43789/68.	10	529,80		1er octobre 1972.
302903	El Fard Larbi.	2e classe, M^le 15421/68.	11,25	595,98		1er octobre 1972.
302904	Echrifi Bouazza.	1re classe, M^le 21296/56.	58,75	2648,82	4 enfants.	1er octobre 1972.
302905	Feddoul Lhoussine.	2e classe, M^le 15126/56.	42,50	2251,50	5 enfants.	1er octobre 1972.
302906	Kennaoui Mohamed.	Caporal, M^le 27238/56.	56,25	2979,90	4 enfants.	1er octobre 1972.
302907	Rharbaoui Thami.	1re classe, M^le 25768/56.	53,75	2648,82	4 enfants.	1er octobre 1972.
302908	Abendar Mohamed.	1re classe, M^le 27212/56.	48,75	2582,58	6 enfants.	1er octobre 1972.
302909	Aït Yahia Lahcen.	2e classe, M^le 6160/56.	52,50	2648,82	6 enfants.	1er octobre 1972.
302910	Youssoufi Ahmed.	2e classe, M^le 1828/56.	45	2383,92	5 enfants.	1er octobre 1972.
302911	Nour Mohamed.	Caporal, M^le 21912/56.	43,75	2607,42	3 enfants.	1er octobre 1972.
302912	Jahir Bouzid.	Caporal, M^le 949/58.	35	2085,96	6 enfants.	1er novembre 1972.
302913	Laqraâ Mohammed.	Caporal, M^le 24821/69.	8,75	521,52		1er novembre 1972.
302914	El Moussaoui El Houssaïne.	2e classe, M^le 2273/59.	35	1854,18		1er novembre 1972.
302915	Nouni Larbi.	1re classe, M^le 1119/59.	35	1854,18	4 enfants.	1er novembre 1972.
302916	Echaoui Haj.	2e classe, M^le 2557/59.	33,75	1787,94		1er novembre 1972.
302917	Hajjar Khammar.	2e classe, M^le 3196/62.	25	1324,44	1 enfant.	1er novembre 1972.
302918	Mouftah Salek.	2e classe, M^le 2784/61.	27,50	1456,86	5 enfants	1er novembre 1972.
302919	Hammout Ali.	Caporal, M^le 11883/56.	70	2979,90	2 enfants.	1er novembre 1972.
302920	Enfifahk Larbi.	1re classe, M^le 853/57.	38,75	2052,84	5 enfants.	1er novembre 1972.
302921	Takatart Ahmed.	2e classe, M^le 1228/56.	43,75	2317,74	4 enfants.	1er novembre 1972.
302922	Fadal ben Hammadi.	2e classe, M^le 21904/56.	45	2383,92		1er novembre 1972.
302923	Mtioui Hamidou.	1re classe, M^le 27616/56.	61,25	2648,82	1 enfant.	1er novembre 1972.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE PERITOS AUTORIZADOS

ante el tribunal de apelación de Casablanca para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Affaires commerciales. Asuntos comerciales.	
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	(Courtier), 167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Alami Omar	101, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 771-77.
id.	Bendavid Hanania	(Céréales et poids), 16, rue Karachi, Casablanca, T. 697-68 et 709-69.
id.	Benkirane Kacem	(Évaluation de société et installations industrielles), 4, rue Nationale, Casablanca, T. 233-56.
id.	Cousin Pierre	(Peintures), 52, rue Abdelkrim-Diouri, Casablanca, T. 731-52 et 656-33.
id.	Dumont Michel	(Textiles) 278, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	Farès Abdelkader	(Gestion administrative et financière) 11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 688-57.
id.	Fournie Yves	« Cuirs et peaux », 93, rue d'Agadir, Casablanca.
id.	Ghallab Hadj Hassan	21, rue Mozal, Casablanca.
id.	Haddouchi Belkacem	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 616-59 et 688-57.
id.	Kattani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Laâchfoubi Bouazza	96, Angle rue d'Agadir, T. 643-41 et 611-99.
id.	Lahlou Mohamed ben Younès	52, rue Loughirini, Kessariat Abdelkrim-Lahlou, Casablanca, T. 771-52 et 815-46.
id.	Lahlou Omar	2, rue de Sous, Casablanca.
id.	Marine Hassan	101, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 610-75.
id.	Safrioui Mohamed	Villa « Nezha », avenue d'Erymanthe, Casablanca.
id.	Slaoui Mohamed	6, impasse de la Risle, Polo, Casablanca.
id.	Tabet Sideney	(Courtier) 40, boulevard Lalla-el-Yacout, Casablanca, T. 791-52.
id.	Tranier René	« Plastique », 35, rue Ibn-Toumert, Casablanca.
	Affaires immobilières. Asuntos inmobiliarios.	
Casablanca.	MM. Bendaoud Mohamed	56, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 606-35 et 213-16.
id.	Benkiran M'Hamed	5, rue Jean-Bouin, Casablanca, T. 212-45.
id.	Bennis Rachid	20, rue d'Aix, Oasis, Casablanca.
id.	Le Diagon Pierre	258, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 791-44.
id.	Mansouri Ahmed	149, rue du Prince-Moulay-Abdallah, Casablanca T. 221-66.
id.	Mestari Thami	12, rue de Lucerne, Casablanca.
id.	Riche Henri	16, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 217-08.
id.	Torch Mustapha	1, rue Garcel, Bourgogne, Casablanca, T. 607-59.
id.	Zaoui Meyer	99, rue du Prince Moulay-Abdellah, Casablanca.
Rabat.	Chamotte Jacques	40, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 233-46.
id.	Vasseur Charles	Route des Zaërs, km 3,300, Rabat.
id.	Messaoudi Moulay Larbi ..	4, rue de la Mamounia, Rabat.
	Affaires maritimes. Asuntos marítimos.	
Casablanca.	MM. Attias Maurice	10, rue Duquesne, Casablanca, T. 673-03 et 742-91.
id.	Benjelloun Mohamed Farouk	80, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 775-69 et 441-91.
id.	Benjelloun Mahmoud	9, rue I.A. Daoud, boulevard Alexandre-1er, Casablanca, T. 540-19.
id.	Benkirane Kacem	Jaugeages de bateaux et réservoires, 4, rue Nationale, Casablanca, T. 233-56.
id.	Bellamine Abdelhay	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 668-81.
id.	Bousfiha Larbi	100, rue Beni-M'Guilde, Casablanca, T. 661-61.
id.	Boyer Léon-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Chanawi Ahmed.	Angle rues Ibn-Wahboun et Démocrite, Casablanca, T. 523-40.
id.	Claux Michel	37, rue Aït-Baâmrane, Casablanca, T. 443-16.
id.	Conan François	26, rue de Thiaucourt, Casablanca, T. 222-31.
id.	Croze Pierre	3, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 605-91, 92 et 93.
id.	El Meftahi Hadj Mohamed..	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 624-59.
id.	Gallin Georges	300, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 219-65.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
Affaires maritimes (suite). **Asuntos marítimos** (continuación).		
Casablanca.	MM. Kanouni Mohamed	19, place du 16-novembre, Casablanca, T. 789-79 et 764-76.
id.	Legue Louis	53, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 212-20.
id.	Le Marrec André-Louis	3, rue de Champigny, Casablanca, T. 419-57.
id.	Ploix de Rotrou Gérard ...	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 506-20.
id.	Prudhomme Paul-Louis-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Sastre Anthony	62, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 215-27.
id.	Tabet Sydney	40, boulevard Lalla-el-Yacout, Casablanca, T. 791-52.
Agriculture et agronomie. Agricultura y agronomía.		
Casablanca.	MM. Alaoui-Fdili Abderahim ...	37, rue des Tabors, Oasis, Casablanca.
id.	Bendaoud Hassan	19, rue de Fontainebleau, Cil, Casablanca.
id.	Bennis Abdelali	10, rue Commandant Cottenest, Casablanca, T. 750-40.
id.	Bertin André	Place du 16 Novembre, immeuble du 16 Novembre, Casablanca, T. 213-57.
id.	Bichra Seddik	313, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 633-01.
id.	Boujrada Abderrahmane ..	67, rue Malherbe, Casablanca, T. 687-58.
id.	Choukrallah Larbi	18, allée des Lauriers-Roses, Aïn Sebaâ, Casablanca.
id.	El Harti Ahmed	59, rue Zaïd-ou-Hamad, Casablanca.
id.	Faroul André	1, rue Beaujolais, Casablanca, T. 621-29, 416-36 et 612-89.
id.	Gigonzac Jean	7, rue Regnier, Casablanca, T. 679-18.
id.	Leconte Pierre	72, rue Mohamed-Diouri, Casablanca, T. 622-31 et 622-32.
id.	Lemzoudi Mustapha	Avenue D'Hyères, villa Elzhar, nº 23, Anfa-Casablanca.
id.	Nadir Driss	4, rue Aït-Ishaq, Casablanca, T. 671-43.
id.	Peltier Charles	Villa Florida, boulevard Lido, Casablanca, T. 533-70.
id.	Raynaud Franc	1, allée des Pêchers, Casablanca, Aïn-Sebaâ, T. 480-06.
id.	Tazi Tarik	25, rue de la Haye, Casablanca, T. 661-19.
Rabat.	Alami M'Chich Mohamed..	54, rue Marin-Lameslée, Rabat.
id.	El Hayani Moïse	13, avenue Trablesse, Rabat, T. 349-79.
id.	Manuel Albert	12, rue de Khenifra, Rabat, T. 220-37.
Architecture, travaux publics et bâtiments. Arquitectura, obras públicas y construcción.		
A. — *Architecture. Arquitectura.*		
Casablanca.	MM. Basciano Dominique	3, rue de Craonne, Casablanca, T. 438-02.
id.	Bussuttil Paul	190, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 207-56.
id.	Charaï Abderrahim	8, rue de Saint-Dié, Casablanca, T. 720-62 et 206-72.
id.	Nabih Driss Soussi	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca.
Rabat.	Benincasa Rosario	25, rue Patrice-Lumumba, Rabat, T. 344-94.
B. — *Travaux publics et bâtiments. Obras públicas y construcción.*		
Casablanca.	MM. Ambrosini Émile	2, rue Thiaucourt, Casablanca, T. 609-25.
id.	Fourcade Jérome Henri ...	Villa « Meyriem », rue de Fès, Mohammedia.
id.	Galard Fernand	Villa « Ferval », rue Parisi, Casablanca, T. 321-84.
id.	Nabih Driss Soussi	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca.
id.	Scimone Guy	37, rue Aït Ba-Amrane, Casablanca.
id.	Zeroual Boukhal Abdelali.	96, rue Mac-Mahon, Casablanca.
Kenitra.	Averame Jean	122, rue Moulay-Abdellah, Kenitra, T. 38-79.
id.	Rivière Claude	62, rue Mohamed-Amraoui, Kenitra.
Rabat.	Benincasa Rosario	25, rue Patrice-Lumumba, Rabat, T. 344-94.
id.	Kaboul Ahmed	15, rue de Nimes, Rabat, T. 226-94 et 344-01.
C. — *Métreurs-vérificateurs. Agrimensores-comprobadores.*		
Casablanca	MM. Dumas Robert	37, rue des Aït-Ba-Amrane, Casablanca, T. 440-67.
Rabat.	Azencot Albert	29, boulevard El-Alaouyine, Rabat, T. 268-37.
id.	Chamotte Jacques	40, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 253-46.
id.	Filali M'Hamed	90, chemin El-Amir-Fal-Ouled-Omeir, Rabat, T. 242-36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Automobiles. Automóviles.
		A. — *Mécanique. Mecánica.*
Casablanca.	MM. **Adnane Mohamed**	2, rue de Toulon, Casablanca, T. 402-05 et 405-30.
id.	**Alaba Ahmed**	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	**Arstim Mustapha**	65, rue Pierre-Teuler, Oisis, Casablanca.
id.	**Boyer Léon-Charles**	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	**Carrubba Sébastien**	31, rue de Lille, Casablanca, T. 404-09.
id.	**Chakir El Hachmi**	17, rue Recroy, Casablanca.
id.	Chatraoui Omar	Derb Chorfa Tolba, rue 48, n° 24, Casablanca.
id.	Conte Daniel	87, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 223-37.
id.	**Cornillie Paul**	123, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	**Delauney Marcel**	4, rue de Rambouillet, C.I.L., Casablanca, T. 536-39.
id.	Ezzine Ahmed	735, route de Médiouna, appartement 4, Casablanca.
id.	Ghazzali Hadj Driss	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 813-25.
id.	Iraqui Taleb	9, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 215-65.
id.	Khadri Mohamed	23, rue Moussa-ben-Nouçaier, Casablanca.
id.	**Lâouija Mohamed**	Km 17, Bouskoura.
id.	Mauclère Pierre-Jean-Claude.	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 786-31.
id.	Michel Robert	300, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 206-61.
id.	Oger Jean	3, rue de Champigny, Casablanca, T. 419-61.
id.	Parmentier **Maurice**	45, rue des Giroflés, Casablanca, T. 549-46 et 549-52.
id.	Peyrecave **Louis**	11, place de Reims, Casablanca, T. 200-75.
id.	Ploix de Rotrou **Gérard**	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 506-20.
id.	Tiyache Slimane	21, rue de Verdum, Casablanca, T. 489-24, SOMACA.
id.	Teboul Albert	115, boulevard Lalla-el-Yacout, Casablanca, T. 226-76.
id.	Vincent Jules	5, boulevard Jouffroy, Casablanca, T. 669-78.
Kenitra.	Galvez Jean	Rue Reine Elisabeth, Kénitra, T. 37-31.
id.	**Larguet Belaïd**	5, rue Anoual, Kénitra, T. 37-76.
Mohammedia.	Fassi Fihri Abdelwahab ..	Villa Sana, avenue des F.-A.-R., Mohammedia, T. 27-50.
id.	Madau Antoine	100, boulevard de la Giraude, Casabalnca, T. 436-79.
Rabat.	Amar Simon	4, zankat Dar-el-Beida, T. 217-50.
id.	**Doukkali Mohamed**	1115, avenue de la Résistance, appartement 15, Rabat.
id.	Delage Léon	67, rue Henri-Popp, Rabat, T. 207-93.
id.	Kadoch Prosper	11, rue Moulay-Ismaïl, T. 234-84.
id.	Polizzi **Joseph**	34, rue de Tanger, Océan, Rabat, T. 274-56.
		B. — *Carrosserie. Carrocería.*
Casablanca.	MM. Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Alami Mohamed	124, rue Hassan-Ouider, Casablanca, T. 699-49 et 818-35.
id.	**Arstim Muspha**	65, rue Pierre-Teuler, Oisis, Casablanca.
id.	Djerrari Abdelhay	41, rue Karatchi, Casablanca.
id.	El Aoufir Taleb Mohamed..	8, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 430-19.
id.	El Farisi Mustapha	Km 12, autoroute de Rabat, Aïn-Sebaâ, Casablanca.
id.	Ezzine Ahmed	725, route de Mediouna, appartement 4, Casablanca.
id.	Iraqui Taleb	9, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 215-65.
id.	Khadri Mohamed	23, rue Moussa-ben-Nouçaier, Casablanca.
id.	Lâouija Mohamed	Km 17, Bouskoura.
id.	Laroussi Mustapha	35, rue Zineb Ishac, Casablanca, T. 400-62.
id.	Peyrecave Louis	11, place de Reims, Casablanca, T. 200-75.
id.	Roumaillac Jean Antoine ..	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 750-98.
id.	Saih Mahfoud	71, rue de Reims, Casablanca, T. 641-93.
id.	Tadlaoui Ahmed	47, rue Nationale, Casablanca, T. 712-33.
id.	Tiyache Slimane	21, rue de Verdum, Casablanca, T. 489-24, SOMACA.
id.	Tumbarello Gaspard	184, boulevard d'Alsace, Casablanca, T. 668-51.
Rabat.	Marciano Étienne	Boulevard Joffre, Rabat, T. 241-64.
		Aviation. Aviación.
Casablanca.	M. **Pardo Barnabé**	5, rue de Castries, Casablanca, T. 662-52.
		Acoustique. Acústica.
Casablanca.	M. Loufrani Georges	(Pharmacie), 59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Beaux-arts (décoration, ameublement, antiquités, œuvres d'art). **Bellas artes (decoración, moblaje, antigüedades, obras de arte).**	
Casablanca.	MM. Arnaud Jean	7, rue de Millau, Casablanca, T. 532-94.
id.	Timsit Jean-Pierre	40, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 610-47, 425-52 et 404-23.
Rabat.	Bennani Karim	12, place des Alaouites, Rabat, T. 232-70.
	Chaudronnerie industrielle. Calderería industrial.	
Casablanca.	M. Khallal Ahmed	315, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 636-98.
	Chimie. Química.	
Casablanca.	MM. Benkirane Kacem	4, rue Nationale, Casablanca, T. 233-56.
id.	Leconte Pierre	72, rue Mohamed-Diouri, Casablanca, T. 622-31 et 622-32.
id.	Mennessier Paul-Charles ...	Villa Hélène, Longchamps Supérieur, Casablanca, T. 518-87.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 216-00.
id.	Toubol Valentin	25, rue de Tours, Casablanca, T. 201-45 et 720-07.
Mohammedia.	Belhoucine Mahmoud	Villa Oasis, avenue Moulay-Ismaïl, Mohammedia.
	Conserves. Conservas.	
Casablanca.	MM. Bichra Seddik	313, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 638-01.
id.	Caspar Pierre-Jean-Baptiste.	36, rue d'Agadir, Casablanca, T. 602-16.
id.	Gondre Henri	10, rue de Castries, Casablanca, T. 608-46.
id.	Raynaud Franc	1, allée des Pêchers, Casablanca, Aïn-Sebaâ, T. 480-06.
	Chirurgiens-dentistes. Cirujanos dentistas.	
Casablanca.	MM. Alami Abdelhamid	8, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 743-40.
id.	Lepron Jacques	462, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca, T. 511-22 et 529-97.
Kenitra.	Trouban Marcel-Robert ...	371, avenue Mohammed-V, Kenitra, T. 23-10.
Rabat.	Aleksandrowicz Edouard ..	3, rue Louis Gentil, Rabat, T. 254-25 et 246-03.
	Comptabilité. Contabilidad.	
Casablanca.	MM. Albert-Cassar Jean	3, rue de Castries, Casablanca, T. 227-84.
id.	Alexandris Anastase	289, boulevard de la Liberté, immeuble Liberté, Casablanca, 200-23.
id.	Ambari Abdellatif	29, rue de l'Aveyron, boulevard Panoramique « Polo », Casablanca.
id.	Amram Salomon	7, rue Pillot, Casablanca, T. 602-41, 42, 43, 44 et 200-69.
id.	Bardon Robert	9, rue Alfred-de-Musset, Casablanca, T. 684-70.
id.	Mme Bardon Odette	9, rue Alfred-de-Musset, Casablanca, T. 684-70.
id.	MM. Barzilaï Joseph	71, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 629-41 et 629-42.
id.	Bendelac David	5, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 755-20.
id.	Bennani Omar	46, rue des Ouled-Ziane, Casablanca.
id.	Benkirane Rachid	10, rue Dantons, Casablanca.
id.	Bennouna Louridi Azzedine.	7, allée de Monceau, angle boulevard Jamila-Bouhired, Casablanca.
id.	Benkirane Abdellatif	48, rue du Ploix, Casablanca, T. 236-10.
id.	Benoudiz Albert	7, rue Bendahan, Casablanca.
id.	Berrada Omar	19, Boulevard de Londres, Casablanca, T. 751-34 et 751-94.
id.	Bellicha Sam	64, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 224-77.
id.	Buonanno Jacques Claude .	106, rue Abderrahman-Sahraoui, Casablanca, T. 204-41 et 777-18.
id.	Buridan Raymond	44, place Mohammed-V, Casablanca, T. 637-41, 42 et 43.
id.	Boubia Abdelhamid	106, rue Abderrahmane-Sahraoui, Casablanca, T. 720-58.
id.	Cardelli Armand	14, rue de Lucerne, Casablanca, T. 678-84.
id.	Chraïbi Abdelmalek	77, rue Mohamed-Smiha, Casablanca, T. 625-20 et 660-66.
id.	Céleste Joachim-Jean	5, boulevard Abdellah-ben-Yacine, Casablanca, T. 445-75 et 445-96.
id.	Farès Abdelkader	11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 688-57.
id.	Fuentes Raphaël	4, rue Clemenceau, Casablanca, T. 228-48.
id.	Guilhemotonia Édouard ...	70, rue d'Agadir, Casablanca, T. 790-60 et 598-10.
id.	Haddouchi Belkacem	11, rue Caporal-Beaux, Casablanca, T. 688-57.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Comptabilité (suite). **Contabilidad** (continuación).	
Casablanca.	MM. Hanon Guy	336, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 605-25.
id.	Hannon **Henri-Désiré**	196, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 201-34.
id.	Illouz Mardochée	106, rue Abderrahman-Sahraoui, Casablanca, T. 619-92.
id.	Jouahri Hamad	24, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 784-21.
id.	Kattani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Lahlou Abdelkrim	10, rue Damrémont, Casablanca.
id.	Lahlou **Mohamed**	169, boulevard de la Résistance, Casablanca.
id.	Lhez **Robert-Gervais**	70, rue Abdellah-Almédiouni, Casablanca, T. 761-77 et 674-64.
id.	Madani **Ahmed**	5 *bis*, place Bel-Air, Casablanca.
id.	Magnac **Jean-Louis**	132, avenue Hassan-II, Casablanca, T. 661-61 et 609-69.
id.	Martel **Robert**	3, rue Labas, Casablanca, T. 785-32 et 693-38.
id.	Mikou **Abdellali**	28, place Mohammed-V, Casablanca, T. 718-04 et 230-19.
id.	Morata **Antoine**	300, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 643-00.
id.	Ouedghiri **Mohamed**	8, avenue Hassan Souktani, Casablanca.
id.	Ohayon **Daniel**	25, rue Clemenceau, Casablanca, T. 637-22.
id.	Reda-Fathmi **Mohamed** ...	433, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 447-57 et 409-91.
id.	Schmid **Roger**	54, rue d'Agadir, Casablanca, T. 608-06.
id.	Sebti **Mohamed Youssef** ...	11, rue du Lieutenant-Bergé, Casablanca, T. 215-84.
id.	Tissier **Jean**	273, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 616-51, 52 et 53.
Kenitra.	Callcis Maurice	9 et 11, rue de Oued-Sebou, Kenitra, T. 35-11.
Rabat.	Benmoussa Azeddine	12, place des Alaouites, Rabat.
id.	Botbol **Aaron Aimé**	4, rue Moulay-Slimane, Rabat, T. 227-21.
id.	Lévy **Edmond**	10, place des Alaouites, Rabat, T. 209-11 et 324-58.
id.	Senhaji Abdelhamid	Rue Prosper-Requard, immeuble commercial, 3e étage, cité administrative, Rabat, T. 515-10 et 516-22.
id.	Serezo **Élie**	12, charii El Amir Moulay Abdellah, Rabat, T. 260-97.
	Ecriture (Vérification d'). Escritura (Comprobación de).	
Casablanca.	M. Alalou Abderrahmane	Lycée Mohammed-V, avenue du 2 Mars, Casablanca, T. 740-17.
id.	Laraki **Hassan**	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 223-10.
id.	Santucci **André**	39, rue Aviateur le Corré, Casablanca, T. 546-16.
Rabat.	Messoudi Moulay Larbi ...	4, rue de la Mamounia, Rabat.
	Électricité. Electricidad.	
Casablanca.	MM. Boyer Léon-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Di Francesco Philippe	80, boulevard de la Résistance, Casablanca.
id.	Nadi Bouchaïb	5, rue Bar-Le-Duc, Casablanca, T. 612-77
	Géométrie et topographie. Geometría y topografía.	
Casablanca.	MM. Bennis Abdelhakim	4, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 224-09.
id.	Couzinié Émile	5, boulevard Mohamed-Abdouh, Casablanca, T. 616-45.
id.	Mansouri **Ahmed**	14, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 221-66.
id.	Eon **Albert**	4, rue Prospert-Mérimée, Casablanca, T. 503-68.
id.	Gasquet **Gamille-Alexis**	81, boulevard du 11-Janvier, Casablanca.
id.	Gautier **Marcel**	89, avenue du 2-Mars, Casablanca, T. 659-83.
id.	Nguyen Tan **Chuong**	4, rue Al-Hatimi, Casablanca.
id.	Riche **Henry**	16, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 217-08.
id.	Scrive **Lucien**	7, boulevard Mohamed-Abdouh, Casablanca, T. 659-83.
Rabat.	Belbachir **Abdellatif**	21, rue Oum-Raby, Rabat, T. 314-14.
id.	Benmansour Benali	24, avenue Homane-Ftouaki, Rabat, Aviation.
id.	El Aoufir **Mohamed**	32, avenue de Vesoul, Agdal, Rabat, T. 232-75.
id.	Hakam **Abdelmjid**	7, rue Henri-Mangeard, Rabat, T. 278-76.
id.	Kattani **Hassen**	Rue de Nîmes, Rabat, T. 344-01.
id.	Kamali **Mohamed**	4, rue El-Jabarti, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 241-42.
id.	Moussa **Mohamed**	« Villa Bahia », charia Abda, Rabat, Aviation.
id.	Nacer **Mohamed**	14, avenue Pasteur, Rabat, T. 306-47 et 317-50.
id.	Riouche **Lahcen**	67, rue Patrice Lumumba, Rabat, T. 276-63.
El-Jadida.	Paul **Lucien**	47, avenue des F.A.R., El-Jadida, T. 24-38.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Horlogerie et joaillerie. Relojería y joyería.
Casablanca.	MM. Boulland Pierre	(Horlogerie) 1, avenue Lalla-el-Yacout, Casablanca, T. 636-21.
id.	Le Cam André-Louis	23, rue Abdelkrim-Diouri, Casablanca, T. 677-89.
id.	Vignoud Jean	118, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 209-25.
		Industrie du froid. Industria del frio.
Casablanca.	M. Boyer Léon-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
		Incendie. Incendio.
Casablanca.	MM. Kanouni Mohamed	19, place du 16-novembre, Casablanca, T. 789-79 et 764-76.
id.	Iraqui Taleb	9, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 215-65.
		Mécanique générale. Mecánica general.
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 405-30 et 402-05.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Cabessa André	47, rue Nationale, Casablanca, T. 712-33.
id.	Chakir El Hachmi	17, rue de Rocroy, Casablanca.
id.	Channawi Mohamed	93, boulevard de Bordeaux, Casablanca, T. 775-29 et 699-49.
id.	Courteaux Maurice	45, avenue Hassan-II, Casablanca, T. 617-04.
id.	Dubuet André	12, rue Branly, Casablanca, T. 219-74 et 645-47.
id.	Djebbari Abdelhay	41, rue Karatchi, Casablanca.
id.	Eon Albert	4, rue Prosper-Mérimée, Casablanca, T. 503-68.
id.	Mabrouki Ahmed	41, rue Rocroi-Belvéder, Casablanca.
id.	Mauclère Pierre-Jean-Claude.	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 706-31.
id.	Oger Jean	3, rue de Champigny, Casablanca, T. 419-61.
id.	Prudhomme Paul-Louis ...	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Roumaillac Jean Antoine ..	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 750-98.
id.	Risso Pierre	19, rue d'Aix, « Oasis », Casablanca.
id.	Saih Mahfoud	71, rue de Reims, Casablanca, T. 641-93.
id.	Slaoui Larbi	17, rue de Stockholm, Casablanca.
id.	Tadlaoui Ahmed	47, rue Nationale, Casablanca, T. 712-33.
id.	Tiyache Slimane	21, rue de Verdum, Casablanca, T. 489-24 « SOMACA ».
El-Jadida.	Taoufik Brahim	Villa Les Petits, avenue Ibn-Khaldoun, El-Jadida.
Rabat.	Bouabid Mohamed	7, rue Gabrielli, Rabat, T. 338-59.
id.	Dupont Félix-Charles	1, avenue de Gascogne, Rabat, T. 302-27.
id.	Lahgui Mohamed	Derb Nejjar, rue des Consuls, n° 7, Rabat.
		Médecine et chirurgie. Medicina y cirugía.
Casablanca.	MM. Acquaviva Raphaël	Neuro-chirurgie, Hôpital Averroès, Casablanca, T. 644-46 et 634-94.
id.	André Samuel	Oto-rhino-laryngologie, avenue Mohammed-V, entrée passage Sumica 4, Casablanca. T. 232-53.
id.	Ayouch Driss	Médecine générale, 414, cité Jemâa, Casablanca, T. 817-38.
id.	Bakali Abdeslam	Urologie, 43, boulevard Raphaël, Casablanca, T. 515-60.
id.	Benajiba Arafa	Cardiologie, Sidi-Maarouf, avenue 1, n° 21, Casablanca, T. 696-31 et 814-02.
id.	Bengelloun Boubker	Médecine générale, 9, rue du Rif, Casablanca, T. 805-95.
id.	Bengelloun Driss	Médecine générale, 18, rue de Bruxelles, Casablanca, T. 403-39 et 690-84.
id.	Benkirane Mohamed	Chirurgie, 64, boulevard Omar-El-Idrissi, Casablanca.
id.	Bennis Mustapha	Médecine générale, 11, rue Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca.
id.	Bompoint Jacques	Oto-rhino-laryngologie, 79, avenue Hassan-II, Casablanca.
id.	Boucetta Haj Omar	Médecine générale, 49, boulevard Victor-Hugo, Casablanca.
id.	Dorbes Maurice	Médecine générale, 53, rue Jean-Jaurès, Casablanca, T. 764-24.
id.	Elouazzani Larbi	Médecine générale, 668, route de Médiouna, Casablanca, T. 811-70.
id.	Ercolini Fernand	Médecine générale, 2, rue des Alpes, Casablanca, T. 528-82.
id.	Gobin Claude	Cardiologie, 26, avenue Lalla-el-Yacout, Casablanca, T. 735-03.
id.	Horrut Jean-Marie	Médecine générale, 97, rue Zoubeir-Bnou-El-Aouam, Casablanca, T. 431-80.
id.	Kerdoudi Kolali Abdeslam.	Neuro-chirurgie, clinique Mers-Sultan, n° 64 *bis*, Casablanca, T. 780-34, 679-42 et 673-00.
id.	Krafes Abdelhak	Médecine générale, 448, boulevard El-Fida, Casablanca.
id.	Konqui Simon	Médecine générale, 11, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 200-60.
id.	Maaroufi Haj Mohamed	Médecine générale, 191, rue du Docteur-Gieure, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Médecine et chirurgie (suite). **Medicina y cirugía** (continuación).
Casablanca.	MM. Laâbi Mohamed	Chirurgie et gynécologie. 92, boulevard de Paris, Casablanca, T. 769-78 et 219-37.
id.	Yacoubi Ahmed	Médecine générale, 47, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 730-91.
id.	Yacoubi Benabdallah	Médecine générale. 46, rue du Parado, Casablanca.
id.	Zniber Abderrahman	Médecine générale, 3, place de la Mosquée, Casablanca, T. 774-79.
Kenitra.	Bentami Hamida	Médecine générale, 110, rue Moulay-Abdellah, Kenitra.
Mohammedia.	Bennani Mohamed	Médecine générale, avenue des F.A.R., Mohammedia.
id.	Khalili Naïm	Médecine générale et chirurgie, boulevard de Tadla, Mohammedia, T. 23-04.
id.	Wehrle André	Chirurgie, polyclinique de Mohammedia, avenue des F.A.R., T. 21-80 et 21-82.
Rabat.	Bennani Hadj Mekki	Médecine générale, 76, avenue de Témara, Rabat, T. 215-11.
id.	Benarfa Abderrahmane ...	Médecine générale, 265, avenue Mohammed-V, Rabat, T. 344-14.
id.	Bergé Louis-Maurice	Médecine générale, 10, rue de l'Ourcq, Rabat, T. 248-22.
id.	Cousergue Jean-Louis	Pneumologie, 52, rue Patrice-Lumumba, Rabat, T. 236-23.
id.	Dumont Guy	Médecine générale, 10, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 261-20.
id.	El Amri Abdelkrim	Médecine générale, 3, rue de Mesfioua, Rabat, T. 204-18.
id.	Guenniche Ahmed	Médecine générale, 4, rue Ben Younès, Rabat.
id.	Kojc-Godier Guillaume	Médecine générale, 200, avenue Sidi-Mohamed-ben-Abdellah, Akkari, Rabat, T. 228-12.
id.	Lafon André	Ophtalmologie, 2, avenue Pasteur, Rabat, T. 221-06.
id.	Mouline Mohamed	Médecine générale, 6, rue El-Jabarti, Rabat, T. 300-14.
id.	Rungs Henri	Médecine générale, 37, zankat Tolaïtila, Rabat, T. 253-84.
id.	Sasson Gabriel	Ophtalmologie, 4, rue de Mostaganem, Rabat, T. 340-74.
id.	Tazi Saoud	Médecine générale et Diabète, 58, avenue Marin-la-Meslée, Mabella, Rabat, T. 511-52.
Settat.	Chraïbi Driss	Médecine générale, 18, avenue Zerktouni, Settat.
		Psychothérapie. Psicoterapia.
Casablanca.	Mmes Hegedus Gerda	2, rue des Rochers, Aïn-Diab, Casablanca, T. 582-73.
id.	Ghalim Ameur Yolande ...	39, avenue de l'Ile-de-France, Casablanca, T. 596-40 et 238-40.
Rabat.	MM. Chebani Abdelali	Hôpital Mohammde-V, Rabat.
id.	Ismael Hidayatou Allah ..	12, avenue Veuillemin, Rabat-Aviation.
		Métallurgie, mines. Metalurgía y minas.
Casablanca.	MM. Cantarel Georges	40, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 606-99.
id.	Oger Jean	3, rue de Champigny, Casablanca, T. 419-61.
Rabat.	Kadiri Abderrafih	5, boulevard d'Argonne, Rabat-Agdal.
		Editions et publicité. Ediciones y publicidad.
Casablanca.	M. Sedbon David Haïm	« Dar Mabrouka », boulevard Lido, Casablanca, T. 633-33 et 511-15.
		Transports terrestres. Transportes terrestres.
Casablanca.	MM. Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 405-30 et 402-05.
id.	Bounjouh Abdelkader	32, allée de Montsouris, Casablanca, T. 523-42.
id.	Prudhomme Paul-Louis-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
		Pharmacie. Farmacia.
Casablanca.	M. Loufrani Georges	Pharmacie principale, 59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.
		Médecine vétérinaire. Medicina veterinaria.
Casablanca.	M. Rifki Jaï Driss	4, rue des Hirondelles « Rond-point Racine », Casablanca.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES ASSERMENTÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE INTÉRPRETES JURADOS

ante el tribunal de apelación de Casablanca para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Casablanca *TRIBUNAL de apelación de Casablanca*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Allemand. Alemán.	
Casablanca.	MM. Darmon Abner	127, boulevard Hassan-II, Casablanca, T. 612-07.
id.	Schumann Ilse	10, rue Colbert, Casablanca, T. 675-65.
	Arabe. Arabe.	
Casablanca.	MM. Abdelmoula Mohamed	99, avenue El Amir-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 221-64.
id.	Douieb Mohamed	64, rue Abderrahmane-Sahraoui, Casablanca, T. 227-30.
id.	Filali Ansari Mohamed	55, rue des Iris (Beauséjour) Casablanca.
id.	Filali Taïeb	14, rue Imam-Ghazzali, Casablanca, T. 630-09.
id.	Haffaf Ali	10, rue de Malines, Casablanca.
id.	Laraki Hassan	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 223-10.
id.	Tazi Mohamed	266, rue Mustapha-el-Maâni, n° 5, Casablanca, T. 688-91.
id.	Mme Tijani Halima	313, avenue Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 637-31.
id.	MM. Yata Mohamed	3, rue Ledru-Rollin, Casablanca, T. 212-32.
El-Jadida.	MM. Cheref Mohamed	Fonctionnaire à El-Jadida.
Rabat.	Belkeziz M'Hamed	9, rue de Rousillon, Rabat, T. 222-33.
id.	Benbdallah Mohamed	44, rue Ouled-Hriz, cité Administrative, Rabat, T. 202-57.
id.	Bernoussi Mohamed	285, avenue Mohammed-V, Rabat.
id.	Cherkaoui Mohamed	Villa n° 29, rue 8, Aviation, Rabat, T. 308-50.
id.	Britel Fatmi	8, rue de la Fontaine, Rabat, T. 316-70.
id.	El Ghaoui Habib	12, place des Alaouites, Rabat, T. 254-48.
id.	Jorio Hassan	68, rue Patrice-Lumumba, Rabat, T. 223-49.
id.	Kerdoudi Kolali Allal	10, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 331-74.
id.	Krouri Ahmed	4, rue El-Jabarti, Rabat, T. 312-87.
id.	Zniber Larbi	10, rue El-Koufa, Rabat, T. 248-66.
	Espagnol. Español.	
Casablanca.	M. Boscheron Guy	1, rue de Gaillac, C.I.L., Casablanca, T. 517-01.
	Hébreu. Hebreo.	
Rabat.	M. El Maleh Joseph Haïm	2, boulevard-Alaouyine, Rabat, T. 225-78.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE PERITOS AUTORIZADOS

ante el tribunal de apelación de Fez para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Fès *TRIBUNAL de apelación de Fez*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Affaires commerciales. Asuntos comerciales.	
Fès.	MM. Baup Louis	13, rue Lieutenant-Juge, Fès, T. 253-66.
Meknès.	Saboni M'Barek	10, rue Atlas, Meknès.
Oujda.	Derfoufi Mohamed	« Entreprise », 18, route de Sidi-Belghit, Oujda.
Tanger.	Toubi Ahmed	14, avenue Oued-El-Abyar, quartier Souani, Tanger, T. 399-98.
Tétouan.	Khalladi Abdellah ben Feddoul	« Boulangerie », 8, derb Akouach, Tétouan, T. 20-89.
	Affaires immobilières. Asuntos inmobiliarios.	
Oujda.	M. Lestrade Gilbert	3, rue du Ghana, Oujda, T. 22-06.
	Affaires maritimes. Asuntos marítimos.	
Tanger.	M. Cordouen Jean	27, rue Victor-Hugo, Tanger.
id.	Striano Ugalde	7-9, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Tanger, T. 321-24.
	Agriculture et agronomie. Agricultura y agronomía.	
Fès.	MM. Alaoui Belghiti Larbi	55, avenue Chefchaouni, Fès.
id.	Hamayed Driss	11, rue Alfred-de-Vigny, Fès, T. 240-87.
Meknès.	Hénon Pierre	2, rue de Tétouan, Meknès, T. 205-72.
	Architecture, travaux publics et bâtiments. Arquitectura, obras públicas y construcción.	
	A. — *Architecture. Arquitectura.*	
Fès.	M. Magnin Gabriel	13-15, rue Abou-Obeïda-ben-el-Jarrah, Fès, T. 224-81.
	B. — *Travaux publics et bâtiments. Obras públicas y construcción.*	
Meknès.	M. Raoul Henri	7, avenue du Général-Leblanc, Meknès, T. 212-25.
	Automobiles. Automóviles.	
Fès.	MM. Baup Louis	13, rue Lieutenant-Juge, Fès, T. 253-66.
id.	Bourgeois Charles	16, rue Bugeaud, Fès, T. 257-17.
id.	Fanara Raymond	3, rue du Train, Fès, T. 253-92.
id.	Fouet Jean Louis	12, rue de Parc, Fès, V.N.
Meknès.	Baz Mustapha	2, rue de la Haye, Meknès.
Oujda.	Barreiro Antoine	Rue El-Alaouiyne, Oujda, T. 39-75 et 24-59.
id.	Delbreil Jean-Louis	4, rue Larrey, Oujda, T. 36-93 et 40-59.
id.	Mustacchia Nicolas	9, boulevard Allal-ben-Abdellah, Oujda, T. 35-64 et 53-36.
id.	S'Houl Benaïssa ben Ahmed.	87, boulevard Mohammed-V, Oujda.
id.	Xatart Daniel	Ateliers Modernes, Oujda, T. 30-07 et 30-09.
Tanger.	Benothman Abdelkader ..	Rue Rkaina, n° 1, Tanger.
id.	Striano Ugalde	7-9, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Tanger, T. 321-24.
Tétouan.	Gonzalez Ruiz Joaquim	Quartier Industriel, Tétouan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Fès *TRIBUNAL de apelación de Fez*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Carrosserie. Carrocería.
Meknès.	MM. Baz Mustapha	2, rue de la Haye, Meknès.
Tanger.	Benothman Abdelkader ..	Rue Rkaina, n° 1, Tanger.
Tétouan.	Gonzalez Ruiz Joaquim ...	Quartier Industriel, Tétouan.
		Comptabilité. Contabilidad.
Fès.	M. Bove Denis	190, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 253-84.
id.	Mme Desforges Claude	12, avenue Hassan-II, Fès, T. 221-51.
id.	MM. Septier Pierre	17, rue d'Angleterre, Fès, T. 223-75 et 222-58.
Meknès.	Poncin Charles	4, charii El-Oumame-el-Moutahida, Meknès, T. 209-73.
id.	Saboni M'Barek	10, rue Atlas, Meknès.
Oujda.	Bensalah Ramdane	Immeuble Chambre de Commerce, n° 8, boulevard Allal-ben-Abdellah, Oujda.
id.	Saboni Lahbib	162, rue Ras-Asfour, Oujda.
Tétouan.	Herkens Gaspard	2, rue Allal-ben-Abdellah, Tétouan, T. 64-74.
Tanger.	Mdaghri Omar	30, Quevedo, Tanger.
		Electricité. Electricidad.
Fès.	M. Ronzini Marcel	Radio, télévision, cinéma, 10, rue Mellier, Fès-Ville nouvelle, T. 254-92 et 256-86.
		Géométrie et topographie. Geometría y topografía.
Fès.	MM. Courtois Maurice	7, rue du Portugal, Fès, T. 222-19.
Meknès.	Hansen Jacques	4, rue Lamoricière, Meknès, T. 209-45.
id.	Mert Pierre	Zenkat Abdelouahab-el-Marrakchi, n° 1, Meknès, T. 219-20.
Taza.	Bourechka Ahmed	1, rue de Meknassa, Bït-Ghoulem, Taza.
		Mécanique générale. Mecánica general.
Fès.	MM. Baup Louis	13, rue du Lieutenant-Juge, Fès, T. 253-66.
id.	Fouche Ernest	10, rue Marcel-Cerdan, Fès-Ville nouvelle.
id.	Lamrani L'Ghali ben Brahim	7, route de Sefrou, Fès-Ville nouvelle.
id.	Papillon Germain	Avenue Moulay-el-Kamel, rue 1, Fès, T. 249-40.
id.	Septier Pierre	17, rue d'Angleterre, Fès, T. 223-75 et 222-58.
Meknès.	Bascoul Alexandre	Immeuble la Croix, rue Beni-Mguild, Meknès, T. 229-38.
id.	El Jamaï Abdellatif	24, avenue Allal-ben-Abdellah, n° 1, Meknès.
Tétouan.	Builler Reduan Mohamed .	9, boulevard Kenedy, Tétouan.
id.	Gonzalez Ruiz Joaquim ...	Quartier Industriel, Tétouan.
		Médecine générale et chirurgie. Medicina general y cirugía.
Fès.	MM. Belcadi M'Hamed	Biologie, 7 *bis*, avenue de France, Fès, T. 221-88.
id.	Chami Mohamed	Chirurgie, rue Alfred-de-Vigny, Fès, T. 224-73.
id.	El Kohen Bensalem	Médecine générale, 54, avenue Hassan-II. Fès-Ville nouvelle, T. 231-26.
id.	Guigui Armand	Médecine générale et infantile, Square Maurial, avenue Essalaoui, Fès, V.N.
id.	Halmagrand Jacques	Médecine générale, 27, derb Mohamed-El-Jaï, Fès, T. 236-67.
id.	Tazi Abdelaziz	Chirurgie, 57, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 254-27.
id.	Ousadden Abdelmalek	Médecine générale, 42, avenue Hassan II, Fès, T. 221-69.
Tanger.	Skiredj Mohamed	Médecine générale, 6, rue Jean-Jaurès, Tanger, T. 366-83 et 210-29.
id.	Nesh Nash Mohamed	(Chirurgie), 132, rue San Francisco, Tanger.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRETES ASSERMENTES

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE INTERPRETES JURADOS

ante el tribunal de apelación de Fez para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Fès — *TRIBUNAL de apelación de Fez*	NOM ET PRÉNOMS — *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE — *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Arabe. Arabe.
Fès.	MM. Fergani-Khattab Rabah ..	Rue de Pologne, Fès, T. 228-74.
Meknès.	Bahri Abdelhalim	8, rue de Beyrouth, Meknès.
id.	Bahri Mohamed	8, rue de Beyrouth, Meknès.
id.	Serghini Alami	14, rue Antsirabé, Meknès.
Oujda.	Benchehida Abdelkader ...	16, rue Okba-ben-Nafii, Oujda, T. 36-11.
id.	Bencheïkh M'Hamed	48, boulevard Derfoufi, Oujda, T. 34-30.
id.	Hamadi Abdelaziz	Oujda.
Tanger.	Zaïdi Mohamed Mahdi ..	8, place de France, Tanger, T. 215-11.
		Espagnol. Español.
Nador.	MM. Chouchou Mohamed Radi ..	90, boulevard de Tanger. Nador.
Tanger.	Hilmi Ahmed	41, avenue de Fès, Tanger.
		Hebreu. Hebreo.
Meknès.	Nahmani Chaloum	41, avenue de Fès, Tanger.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE PERITOS AUTORIZADOS

ante el tribunal apelación de Marraquech para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Marrakech — *TRIBUNAL de apelación de Marraqnech*	NOM ET PRÉNOMS — *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE — *PROFESION Y RESIDENCIA*
		Affaires commerciales. Asuntos comerciales.
Safi.	M. Malfilatre Roger	35, rue du R'Bat, B.P. 44, Safi, T. 27-06 et 27-07.
		Affaires immobilières. Asuntos inmobiliarios.
Khouribga.	MM. Noury Bouazza ben Kaddour	48, avenue Moulay-Abderrahmane, Khouribga, T. 119.
Safi.	Dedieu René	8, avenue Moulay-Youssef, Safi, T. 23-89.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Marrakech *TRIBUNAL de apelación de Marraquech*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Affaires maritimes. Asuntos marítimos.	
Agadir.	M. Marnac Georges	1, avenue des F.-A.-R., Agadir.
	Agriculture et agronomie. Agricultura y agronomía.	
Oued-Zem.	M. Knafo Henri Haïm	Rue Allal-ben-Abdellah, Oued-Zem.
	Architecture, travaux publics et bâtiments. Arquitectura, obras públicas y construcción.	
	A. — Architecture. Arquitectura.	
Agadir.	MM. Bassières Maurice	30, rue des Sanhaja, « Secteur Mixte », Agadir, T. 23-55.
id.	Lemarié François Louis ..	Extension X, Agadir, T. 24-12.
	B. — Travaux publics et bâtiments. Obras públicas y construcción.	
Agadir.	M. Bassières Maurice	30, rue des Sanhaja, « Secteur Mixte », Agadir, T. 23-55.
	C. — Métreurs-vérificateurs. Agrimensores-comprobadores.	
Essaouira.	M. Benabdellah Moulay Abdellah	12, avenue de l'Istiqlal, Essaouira, T. 41.
	Automobiles. Automóviles.	
	A. — Mécaniques. Mecánica.	
Agadir.	MM. Cousin Roland	Villa Langlois, rue Amper, Agadir, T. 26-93.
id.	Manas Roger René	Secteur Mixte, villa parcelle 32, Agadir, T. 20-95.
Essaouira.	Plateau Christian Charles..	B.P. 80, Essaouira, T. 1-50.
Marrakech.	Lau-Calul Georges	42, rue Moritania, Marrakech, T. 319-13 et 312-13.
id.	El Mansouri Mohamed ...	68, avenue Ibn-Khaldoun, Marrakech, T. 253-23.
	B. — Carrosserie. Carrocería.	
Agadir.	MM. Hayez Michel	23, avenue Général-Kettani, Agadir, T. 24-31.
Marrakech.	Lau-Calul Georges	42, rue Moritania, Marrakech, T. 319-13 et 312-13.
id.	Loutati Mohamed	31, rue Loubnane, Marrakech, T. 319-13.
	Comptabilité. Contabilidad.	
Agadir.	MM. Mahnaoui M'Barek ben Mohamed	Immeuble X 1, n° 3, avenue Moulay-Abdellah, Agadir.
Marrakech.	Guibert Jean	1, avenue Mohamed-el-Mellakh, Marrakech.
id.	Jazouli Omar	123, rue M'Hamed-el-Bekal, Marrakech, T. 308-74.
id.	Kabbaj Abdellatif	rue Hafid-Ibrahim, villa Kabbaj, Marrakech.
id.	Vialatte Gabriel	Avenue Houmane-Ftouaki, immeuble Raoux, Marrakech, T. 229-15.
	Géométrie et topographie. Geometría y topografía.	
Agadir.	MM. Du Pasquier Vincent	Ancien boulevard Steeg, Agadir, T. 20-92.
id.	Richard Georges Gilles	4, rue de Bruxelles, Agadir, T. 29-47.
Safi.	Chatillon Pierre	1, rue de l'Industrie, Safi, T. 29-17.
	Mécanique générale. Mecánica general.	
Marrakech.	MM. El Mansouri Mohamed	68, rue Ibn-Khaldoun, Marrakech, T. 253-23.
Agadir.	Livache Rémy	8, rue de Genève, Secteur Résidentiel, Agadir, T. 21-77, 22-52 et 29-37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Marrakech *TRIBUNAL de apelación de Marraquech*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Médecine et chirurgie. Medicina y cirugía.	
Khouribga.	MM. Bendelac Joseph	3, rue d'Acila, Khouribga.
Marrakech.	Lucien Jacques	Médecine générale, rue Oued-el-Makhazine, immeuble Lotfi, Marrakech, T. 316-41 et 309-79.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES ASSERMENTÉS

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1973, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 30 octobre 1972).

CUADRO DE INTERPRETES JURADOS

ante el tribunal apelación de Marraquech para el año 1973, en virtud de las disposiciones del dahir n.° 1-59-372 de 2 chaual 1379 (30 marzo 1960) (acuerdo de la comisión del 30 de octubre de 1972).

COUR D'APPEL de Marrakech *TRIBUNAL de apelación de Marraquech*	NOM ET PRÉNOMS *NOMBRE Y APELLIDOS*	PROFESSION ET RÉSIDENCE *PROFESION Y RESIDENCIA*
	Arabe. Arabe.	
Agadir.	MM. Ben Abdellali Ahmed	36, rue de Fès, bloc 4, Agadir, T. 33-34.
Marrakech.	Benseyd Ahmed	Rue Ksour, n° 14, Marrakech.
id.	Fora Mohamed	5 *bis*, Derb-Djedid, Bab-Doukkala, Marrakech.

ADDITIF à la liste nominative des architectes autorisés à exercer au Maroc au 1er janvier 1972 et inscrits au tableau de l'ordre des architectes « *Bulletin officiel* » n° 3096, du 1er mars 1972, page 325.

VILLE	NOM ET PRÉNOMS	DATE D'AUTORISATION	PUBLICATION AU « BULLETIN OFFICIEL »
Marrakech.	M. Lafon Alphonse	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.